

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM DU PRODUIT	BASE DE GOMME (Gélatine)
CODE DU PRODUIT	2779
FOURNISSEUR	MEDISCA Inc. Tel.: 1.800.932.1039 Fax.: 1.855.850.5855 661 Route 3, Unité C, Plattsburgh, NY, 12901 3955 Avenue Mesa Vista O., Unité A-10, Las Vegas, NV, 89118 6641 Rue Belt Line N., Suite 130, Irving, TX, 75063 MEDISCA Pharmaceutique Inc. Tel.: 1.800.665.6334 Fax.: 514.338.1693 4509 Rue Dobrin, St. Laurent, QC, H4R 2L8 21300 Gordon Way, Unité 153/158, Richmond, BC V6W 1M2 MEDISCA Australia PTY LTD Tel.: 1.300.786.392 Fax.: 61.2.9700.9047 Unité 7, Heritage Business Park 5-9 Rue Ricketty, Mascot, NSW 2020
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE	CHEMTREC Jour et nuit. Pour appels du Canada ou des É-U: 1-800-424-9300 Centre d'information sur les poisons de NSW (Australie): 131 126
UTILISATIONS	Pour être utilisé dans des applications telles que les pastilles et des bonbons gélifiés

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSEMENT SGH	Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			
PICTOGRAMME	Ne s'applique pas			
MENTION D'AVERTISSEMENT	Ne s'applique pas			
MENTION(S) DE DANGER	Ne s'applique pas			
DANGER(S) - AUSTRALIE SEULEMENT	Ne s'applique pas			
CONSEILS DE PRUDENCE	Prévention	Ne s'applique pas		
	Intervention	Ne s'applique pas		
	Entreposage	Ne s'applique pas		
	Élimination	Ne s'applique pas		
CLASSEMENT HMIS	Danger(s) pour la santé	0	Inflammabilité	0
	Réactivité	0	Protection Individuelle	A

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM CHIMIQUE	Ne s'applique pas
NOM BOTANIQUE	Ne s'applique pas
SYNONYME	Ne s'applique pas
FORMULE CHIMIQUE	Ne s'applique pas
NUMÉRO DE CAS	Ne s'applique pas
NUMERO DE CAS ALTERNATIF	Ne s'applique pas

POIDS MOLÉCULAIRE

Ne s'applique pas

COMPOSITION

NOM CHIMIQUE	NUMÉRO DE CAS	% PAR POIDS
GLYCÉRINE	56-81-5	*Propriétaire

NOTES

D'après les connaissances du fournisseur, il n'y a aucun autre ingrédient présent dans les concentrations utilisées qui porte un danger pour la santé et donc, qui nécessiterait de figurer dans cette section.

*Propriétaire: Les ingrédients mentionnés en tant que danger ont été évalués selon les standards de la sécurité au travail. En accord avec le 29 CFR 1940.1200, le pourcentage exact de la composition de la mixture a été conservé en tant que secret commercial.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer les yeux avec des quantités copieuses d'eau pendant 15 minutes en séparant les paupières avec les doigts. Si l'irritation persiste, obtenir de l'aide médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU

Ne devrait pas être un danger pour la peau si utilisé sous les conditions prévues. Rincer avec du savon et de l'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir de l'aide médicale.

SI INGÉRÉ

Appeler un médecin. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas inciter de vomissements sans conseil médical.

SI INHALÉ

Ne devrait pas être un danger pour la peau si utilisé sous les conditions prévues. Porter la victime dans un endroit aéré. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne a de la difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Appeler un médecin.

SYMPTÔMES ET EFFETS

Ne devrait pas présenter un danger significatif si utilisé sous les conditions prévues.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

DANGERS SPÉCIFIQUES DU PRODUIT CHIMIQUE

Ne s'applique pas

PROPRIÉTÉS INFLAMMABLES

Peut être combustible à des températures élevées.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX

Durant un incendie, des vapeurs dangereuses seront produites

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS

Petit feu: produit chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée. **Grand feu:** produit chimique sèche, CO₂, mousse résistante à l'alcool ou eau pulvérisée. Éviter de mouiller l'intérieur des récipients.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS

Porter un respirateur autonome et des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Porter une protection respiratoire. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers une zone sécuritaire.

MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR L'ISOLATION DU PRODUIT

Si sur le sol, balayer ou pelleter le matériel et placer dans un récipient approprié.

PROCÉDURES DE NETTOYAGE

Éteindre toutes les sources d'ignition. Évacuer le secteur. Placer la matière dans des récipients appropriés et étiquetés en vue de leur élimination. Aérer la région affectée et nettoyer le site du déversement après que la matière soit ramassée. Ne pas déverser dans le système d'égout ni dans les descentes d'eau.

SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCÉDURES DE MANUTENTION

Évitez le contact avec les yeux. Conserver à l'écart des matières incompatibles, dans un endroit bien ventilé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Entreposer conformément aux règlements locaux. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Les récipients qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant original, dans un contenant bien fermé, à l'abri de la lumière directe du soleil et de l'humidité. La température ambiante contrôlée indique une température ambiante de 20° à 25°C (68° à 77°F). Ceci équivaut à une température cinétique moyenne calculée non supérieure à 25°. Cette dernière permet des excursions de température entre 15° et 30°C (59° et 86°F) qui sont retrouvées dans les pharmacies, les hôpitaux et les entrepôts. Pourvu que la température cinétique moyenne reste dans l'écart autorisée, des températures jusqu'à 40°C (104°F) sont permises en autant qu'elles ne dépassent pas 24 heures. Conserver dans des contenants bien fermés à température ambiante contrôlée.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom Chimique: GLYCÉRINE Numéro de CAS: 56-81-5

	TWA	Valeur Plafond	STEL	REL	IDLH	Remarques
OSHA PEL	15 mg/m ³ (totale); 5 mg/m ³ (resp)	N/L	-	-	-	-
ACGIH TLV	N/L	N/L	N/L	-	-	-
NIOSH	15 mg/m ³ (totale); 5 mg/m ³ (resp)	N/L	N/L	N/L	N/L	-
AIHA WEEL	N/L	N/L	N/L	-	-	-
Safe Work Australia HSIS	N/L	N/L	N/L	-	-	-
HSE	10 mg/m ³	N/L	N/L	-	-	-

N/L = Non Listé

DIRECTIVES D'EXPOSITION

Consulter les autorités locales afin d'obtenir les limites d'exposition provinciales ou de l'État. Fraction de particules respirables, non réglementées autrement : 5 mg /m³

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Yeux: Pas nécessaire pour une utilisation normale. Manœuvrer selon les bonnes pratiques de travail. **Peau:** Aucune précaution spéciale doit être adoptée lors d'une utilisation normale. Manœuvrer selon les bonnes pratiques de travail. **Vêtements:** Pas nécessaire pour une utilisation normale. Manœuvrer selon les bonnes pratiques de travail. **Respirateurs:** Pas nécessaire pour une utilisation normale. Manœuvrer selon les bonnes pratiques de travail.

CONTRÔLES D'INGÉNIEURIE

Pas nécessaire pour une utilisation normale. Manœuvrer selon les bonnes pratiques de travail.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE

Solide

DESCRIPTION

Morceaux de gel solides jaune-pâle constitués d'un mélange de gélatine, d'eau et de glycérine.

SOLUBILITÉ

Pas disponible

ODEUR

Pas disponible

INFLAMMABILITÉ

Peut être combustible à des températures élevées

SEUIL D'ODEUR

Pas disponible

pH

Pas disponible

POINT DE FUSION

Pas disponible

POINT D'ÉBULLITION	Pas disponible	POINT DE CONGÉLATION	Pas disponible	POINT D'IGNITION	Pas disponible
GRAVITÉ SPÉCIFIQUE	Pas disponible	TAUX D'ÉVAPORATION	Pas disponible	LIMITE EXPLOSIVE	Pas disponible
LIMITE INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE/ LIMITE EXPLOSIVE	Pas disponible	LIMITE INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE / LIMITE EXPLOSIVE	Pas disponible	TENSION DE VAPEUR	Pas disponible
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1)	Pas disponible	DENSITÉ RELATIVE (EAU = 1)	Pas disponible	log P (OCTANOL-EAU)	Pas disponible
TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION	Pas disponible	TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION	Pas disponible	VISCOSITÉ	Pas disponible

NOTES Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme une spécification.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ	Non établie
STABILITÉ	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées
MATÉRIAUX À ÉVITER	Oxydants forts
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Émanations toxiques de monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et d'autres gaz peuvent se produire
POLYMÉRISATION DANGEREUSE	Ne se produira pas
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Non établie
CONDITIONS À ÉVITER	Humidité, lumière du soleil et températures extrêmes

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGÜE	Orale: Rat: DL50: (mg/kg): N'est pas disponible Cutané: Lapin: DL50: (mg/kg): N'est pas disponible Inhalation: Rat: CL50: (mg/L/4hr): N'est pas disponible
CORROSION/IRRITATION CUTANÉE	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
EFFET MUTAGÈNE SUR LES CELLULES GERMINALES	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
CANCÉROGÉNÉCITÉ	OSHA: Aucun composant de ce produit présent à $\geq 0.1\%$ n'est inscrit. NTP: Aucun composant de ce produit présent à $\geq 0.1\%$ n'est inscrit. CIRC: Aucun composant de ce produit présent à $\geq 0.1\%$ n'a été évalué. Proposition 65 de la Californie: Aucun composant de ce produit présent à $\geq 0.1\%$ est connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des défauts de naissance ou des dangers pour la reproduction.

INFORMATIONS DE CANCÉROGÉNÉCITÉ	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
TOXICITÉ POUR LE SYSTÈME REPRODUCTEUR	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
DANGER PAR ASPIRATION	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
SIGNES ET LES SYMPTÔMES D'EXPOSITION	Ne devrait pas présenter un danger significatif si utilisé sous les conditions prévues.
EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ	
Inhalation	Ne devrait pas présenter un danger significatif.
Ingestion	Ne devrait pas présenter un danger significatif.
Peau	Ne devrait pas présenter un danger significatif.
Yeux	Peut causer une irritation oculaire.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ	CE50 : 48 Hr: Crustacea: (mg/L): N'est pas disponible CL50: 96 Hr: Poisson: (mg/L): N'est pas disponible CE50: 72 ou 96 Hr: Algues (ou d'autres plantes aquatiques): (mg/L): N'est pas disponible
PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	Biodégradable
POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	Pas disponible
MOBILITÉ DANS LE SOL	Pas disponible
AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES	Pas disponible Ce produit n'est pas destiné à être libéré dans l'environnement.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DES DÉCHETS	Éliminer conformément à la réglementation locale/fédérale . Éviter de libérer dans l'environnement.
--------------------------------	---

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ÉTATS-UNIS ET CANADA

NOM D'EXPÉDITION DE L'ONU	Produit non dangereux
NUMÉRO ONU	Ne s'applique pas
CLASSE	Ne s'applique pas
GROUPE D'EMBALLAGE	Ne s'applique pas

AUSTRALIE

NOM D'EXPÉDITION DE L'ONU	Produit non dangereux
NUMÉRO ONU	Ne s'applique pas
CLASSE	Ne s'applique pas

GROUPE D'EMBALLAGE Ne s'applique pas

HAZCHEM Ne s'applique pas

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX Pas disponible

**INFORMATIONS D'EXPÉDITION
SPÉCIALES** Ne s'applique pas

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Nom Chimique & numéro de CAS	CERCLA 40 CFR Partie 302.4	SARA (Titre III) 40 CFR	EPA 40 CFR Partie 355		Droit de Savoir (Right-to-know)			Proposition 65 de la Californie
			Annexe A	Annexe B	Pennsylvanie	New Jersey	Massachusetts	
GLYCÉRINE 56-81-5	N/L	N/L	N/L	N/L	X	X	X	N/L

N/L = Not Listed; X = Listed

RÈGLEMENTS AUSTRALIENS

Nom Chimique & numéro de CAS	Règlements pour Poisons et les Marchandises Thérapeutiques	Loi des Marchandises Thérapeutiques	Code De Pratique - Précurseurs De Drogues Illicites
GLYCÉRINE 56-81-5	N/L	N/L	N/L

SECTION 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS
RÉFÉRENCES
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

Disponibles sur demande

CAS - Chemical Abstract Service; **SGH** - Système Général Harmonisé; **OSHA** - Occupational Safety & Health Administration des É-U; **PEL** - Limite d'exposition permmissible; **HSIS** - Système d'information sur les substances dangereuses; **STEL** - Limite d'exposition de courte durée; **AIHA** - American Industrial Hygiene Association; **WEEL** - Valeur limite d'exposition environnementale en milieu de travail; **LD50** - Dose létale, 50%; **CIRC** - Centre International de Recherche sur le Cancer; **NTP** - National Toxicology Program; **SIMDUT** - Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail; **SARA** - Superfund Amendments and Reauthorization Act; **EPA** - Agence de Protection Environnementale; **CERCLA** - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; **HMIS** - Système d'information sur les matériaux dangereux; **NIOSH** - National Institute for Occupational Safety and Health; **MSHA** - Mine Safety and Health Administration; **TWA** - Moyenne pondérée dans le temps; **ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists; **IDHL** - Immédiatement dangereux pour la santé ou pour la vie; **TLV** - Valeur de seuil limite; **HSE** - Health and Safety Executive; **REL** - Limite d'exposition recommandée

DERNIÈRE RÉVISION

03/2019

REMPLECE

01/2017

AVERTISSEMENT

Ce document a été créé en conformité avec les règlements de OSHA, Safe Work Australia et SIMDUT. L'information ci-dessus est considérée comme étant correcte mais ne prétend pas être exhaustive et ne devrait être utilisée comme guide seulement. L'information contenue dans ce document est basée sur l'état actuel de nos connaissances et s'applique au produit en ce qui concerne les mesures de sécurité appropriées. Cette information ne présente aucune garantie sur les propriétés du produit. MEDISCA® ne peut être tenu responsable pour tout dommage résultant de la manipulation ou du contact avec le produit mentionné ci-dessus. Les récipiendaires du produit doivent prendre la responsabilité d'observer les lois et les règlements existants.